

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 14 décembre 2023 à 19 h 30 au sous-sol du 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles

Présences : M. Pierre Bossé, maire
 MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
 Josée Sirois, conseillère # 6
 MM. Serge Demers, conseiller # 2
 Luc Sirois, conseiller # 4
 Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : M. Michel Dubé, conseiller # 1

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Comptes
3. Fermeture du bureau à Noël
4. Contrat directrice-générale
5. Répondre à demande citoyen
6. Ajustement de salaires
7. Programmation TECQ – Version 7
Période de questions
8. Clôture de la séance

288-23

2. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par le conseiller Luc Sirois

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants,

COMPTES À PAYER

1	Cubex	Réparation Cubex	1 223.54 \$
2	Électronique Mercier	Paget	276.15 \$
3	Équipement SMS	Réparation Sterling	531.22 \$
4	Formation Urgence Vie	Cours de secourisme du 27/28 nov. Et 4/5 déc.	493.24 \$
5	Linde Canada inc.	Oxygène, Garage	413.77 \$
6	Métal AP	Réparation Sterling (Facture de Novembre)	80.48 \$
7	Ministère Environnement	Avis de non-conformité, sanction adm. Pécuniaire	3 500.00 \$
8	MRC de Témiscouata	Renouvellement licences Antivirus	175.47 \$
9	OMHT	Facturation Mun. 10% PSL de 2023	492.60 \$
10	Filgo Energie	Diesel 1.5020\$ / 1.094.8 L	1 897.53 \$
11	Samson Électrique inc.	Travaux loisirs et prise station de pompage	5 173.87 \$
12	SMVR 2 Vision	Main d'œuvre – Lève-personne	481.50 \$


TOTAL **14 739.37 \$**

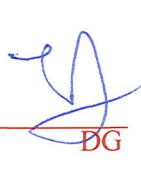
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. FERMETURE DU BUREAU TEMPS DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 22 au 2 décembre 2023 (inclusivement), ouvert les 27 et 28 décembre et Fermé du 29 décembre 2023 au 2 janvier 2024 (inclusivement).

De retour le 3 janvier 2024 et réunion du conseil Mercredi, le 10 janvier 2024.


 Maire


 DG

289-23 4. **CONTRAT DIRECTRICE-GÉNÉRALE**

Étant donné les tâches supplémentaires générées par la fusion, la formation d'un nouveau DG, la formation d'une nouvelle ville et appuyé sur l'Étude salariale de la FQM réalisée en 2022, que le salaire de la DG pour 2024 soit à 75 000 \$ /annuel.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle le contrat de la directrice générale au taux salarial de la médian établie par la FQM soit au salaire annuel de 75 000 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **RÉPONDRE À UN CITOYEN**

Rejoint nos assurances. Le déductible est de 1 000 \$. Mme Morton, communiquera avec la citoyenne. Les photos du parebrise et du Plan de l'emprise ont été envoyées à nos assurances.

Sujet à suivre

290-23 6. **AJUSTEMENT DE SALAIRES**

LISTE DES POSTES SELON LES NOUVEAUX ÉCHELONS POUR 2024: Hausse de 3% plus l'échelon = environ 4%)

Échelon 1 : Directeur du service incendie, Assistante technique et Préposé à l'entretien
Échelon 2 de l'échelle révisée : Responsable de la bibliothèque, Animateur aux loisirs (hiver), Pompiers 1 et 2, et Directrice générale adjointe
Échelon 3 : Adjointe administrative et Contremaître
Échelon 6 : Aide au secrétariat
Échelon 8 : Journalier sur appel
Échelon 9 : Capitaine pompier

Préposé aux travaux publics engagé en 2023 : Luc Caron à 25 \$ ajustement de 3 % pour 2024 et Gilles Beaulieu en période probatoire engagé en octobre demeure à 25.99 \$ pour 2024.

Pour 2024 : indexation de 3 % pour les employés, comprenant ceux qui ne figurent pas dans l'échelle salariale révisée (gestionnaire du Parc Natur'Ailes, Préposé à l'aqueduc et égout, salaire de gestion du directeur du service incendie et pompier sans formation Pompier 1).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles établisse les salaires selon les échelons ci-haut décrits de la nouvelle échelle pour 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

291-23 7. **PROGRAMMATION TECQ – VERSION 7**

TRAVAUX TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION - VERSION 7

Le Projet # 10 Quai n'étant plus prioritaire, les membres du conseil souhaitent prendre le montant soumis à ce projet dans la Version 6 et le mettre plutôt dans la Priorité 1 – Installation et mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux : Ajout du Projet # 18 - Remises en état des marais filtrants-Égout sanitaire à l'étang aéré dans la Version 7.

Attendu que :

▪ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

▪ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 288-23.



Francine Beaulieu, directrice générale

292-23

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

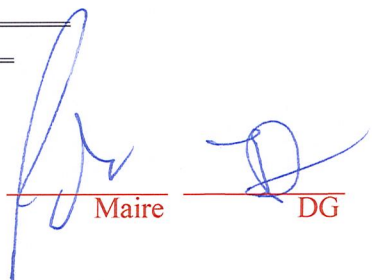
À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire. Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale



Maire DG